



CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2023-09 / 10-2023-107

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MELON

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e
arrondissement, à chaque conseiller.ère le mercredi 14 juin 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Madame Léa VASA, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité
des membres présents

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLINE MELON

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2023-12 / 10-2023-108

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du code général des collectivités prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA 10-2023-12** en date du mardi 20 juin 2023 présenté par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement,

DÉLIBÈRE

Article unique : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MÉLON

DÉLIBÉRATION – MA10-2023-10 / 10-2023-109

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 14 juin 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-T1 / 10-2023-T10

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2023

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA10-2023-11** par lequel Madame la Maire d'arrondissement propose d'approuver le budget supplémentaire de l'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2023 ;

Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° MA10-2023-11

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION – 10-2023-11 / 10-2023-110

Dotations	BP 2023 voté	BS 2023 conseil arrondissement	Nouvelle fixation 2023
Fonctionnement	835 022,00 €	67 109,84 €	902 131,84 €
DAL	835 022,00 €	67 109,84 €	902 131,84 €
Anim locale et culturelle	332 970,00 €	15 709,36 €	348 679,36 €
Conseils de quartier	19 836,00 €	28 175,35 €	48 011,35 €
Travaux urgents	482 216,00 €	23 225,13 €	505 441,13 €
DGL	7 485 060,00 €	1 618 960,42 €	9 104 020,42 €
Adm. Générale collectivité	546 893,00 €	116 812,81 €	663 705,81 €
Bibliothèques médiathèque	289 274,00 €	60 269,99 €	349 543,99 €
Centres d'animation	2 419 077,00 €	92 490,00 €	2 511 567,00 €
Crèches et garderies	1 611 932,00 €	412 870,24 €	2 024 802,24 €
Ecoles maternelles	491 803,00 €	150 132,50 €	641 935,50 €
Ecoles élémentaires	717 216,00 €	296 040,05 €	1 013 256,05 €
Enseignement art pratique	194 722,00 €	21 561,02 €	216 283,02 €
Équipement associatif	110 000,00 €	- €	110 000,00 €
Espaces Verts urbains	416 740,00 €	58 813,90 €	475 553,90 €
Maison des associations	43 685,00 €	8 946,35 €	52 631,35 €
Piscines et bassins école	420 551,00 €	195 389,53 €	615 940,53 €
Salles de sport, gymnases	219 167,00 €	194 224,03 €	413 391,03 €
Stades	4 000,00 €	11 410,00 €	15 410,00 €
Investissement	237 780,00 €	312 070,40 €	549 850,40 €
DIV	237 780,00 €	312 070,40 €	549 850,40 €
Conseils de quartier	49 584,00 €	97 234,64 €	146 818,64 €
Dotation d'investissement	188 196,00 €	214 835,76 €	403 031,76 €
Total général	8 557 862,00 €	1 998 140,66 €	10 556 002,66 €

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-T1 / 10-2023-T10

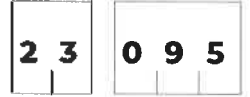
ETAT SPECIAL DU 10^{ème} ARRONDISSEMENT

Budget Supplémentaire 2023 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		8 320 082,00	1 686 070,26	10 006 152,26
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		823 825,15	823 825,15
	Total chapitre 002	-	823 825,15	823 825,15
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	835 022,00	0,00	835 022,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 485 060,00	862 245,11	8 347 305,11
	Total chapitre 74	8 320 082,00	862 245,11	9 182 327,11
	Total Fonction 020	8 320 082,00	1 686 070,26	10 006 152,26
TOTAL RECETTES		8 320 082,00	1 686 070,26	10 006 152,26

Budget Supplémentaire 2023 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		237 780,00	312 070,40	549 850,40
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 RESULTAT REPORTE		312 070,40	312 070,40
	Total chapitre 458201	-	312 070,40	312 070,40
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	237 780,00	0,00	237 780,00
	Total chapitre 458201	237 780,00	-	237 780,00
	Total Fonction 020	237 780,00	312 070,40	549 850,40
TOTAL RECETTES		237 780,00	312 070,40	549 850,40



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Céline MELON

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-TT

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 57

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/57**, proposant de modifier les contributions aux services de restauration et d'internat (715 069,80 euros) au profit des 12 collèges dont le service de restauration autonome sera transféré à la Caisse des écoles de leur arrondissement au 1^{er} septembre 2023 ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/57

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-T12

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 77

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/77**, soumettant à sa signature la convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE 75) ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/77

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Cécilia MELON

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-TE3

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 68

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/68**, soumettant à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 8 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/68

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Arrivée de Isabelle DUMOULIN

Arrivée de Dominique VERSINI

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-TI4

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 67

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/67, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/67

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-T15

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE 48

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DEVE/2023/48**, proposant de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions de sortie du plastique et de signer avec l'ASPP une convention ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DEVE/2023/48

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-T16

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 36

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/36, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations ;

- 3 500 euros CRL 10
- 4 500 euros La nouvelle Rôtisserie
- 10 000 euros OCBAUX
- 3 000 euros TU VIS TU DIS

Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e arrondissement, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/36

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-117

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 73

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DDCT/2023/73**, proposant l'attribution de subventions à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif, pour un montant total de 77 000 euros ;

Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e arrondissement, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/73

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement**

DÉLIBÉRATION - 10-2023-T18

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 24

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/24, proposant une subvention à 16 associations ;

Madame Kim CHIUSANO, conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Égalité Femmes / Hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'intégration.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris
n° DDCT/2023/24**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-119

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/75, pour l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 Subventions de fonctionnement (95 000 euros) à 7 associations ;

Dont 2 subventions pour le 10^e arrondissement :

- 10 000 euros pour Axes Pluriels (29 861)
- 12 000 euros pour Français Langue d'Accueil (18 731)

Madame Kim CHIUSANO, conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Égalité Femmes / Hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'intégration.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/75

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-120

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 73

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/73**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 55 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/73

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Sortie de Élie JOUSSELLIN

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-121

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/75**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 59 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/75

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-122

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 76

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/76**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 73 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/76

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-123

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 77

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/77**, proposant l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Le Foyer Saint-Laurent (10^e), Le Club Saint Denys au Marais (3^e), Astrée (13^e), l'Association Votre Village à Tous (18^e) et Le Paris des Faubourgs (10^e) au titre de 2023 ;

Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Seniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/77

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-124

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 43

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/43, demandant l'autorisation de signer avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris Ile-de-France une convention de Contrôle Allégé Partenarial ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/43

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Retour de Élie JOUSSELLIN avant le vote

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-125

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 83

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/83**, demandant l'approbation du plan d'actions 2024-2026 en faveur du vélo et l'autorisation à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France et à prendre toute décision en résultant ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/83

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-126

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 141

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/141**, pour l'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement et d'Information des Demandeurs ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/141

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Cécilia MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-127

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 49

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/49**, proposant l'attribution de subventions à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes pour un montant total de 164 600 euros au titre de l'année 2023 ainsi que la signature de 15 conventions ;

Madame Philomène JUILLET, conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/49

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Sortie de Alexandra CORDEBARD avant le vote

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-128

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 142

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/142**, demandant l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution d'un complément à la subvention de fonctionnement ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de 25 000 € pour l'association FETART, rencontres photographiques du 10^e – édition 2023

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/142

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Retour de Alexandra CORDEBARD avant le vote

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-129

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 421

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/421**, l'attribution de subventions de fonctionnement à quarante-six associations et la signature de 12 avenants et 1 convention ;

Dont 5 subventions pour le 10^e arrondissement :

- 3 000 euros pour l'atelier de Paris Carolyn Carlson (20 428)
- 6 000 euros pour la coopérative de rue et de cirque (19 110)
- 10 000 euros pour D.E.LIRE : Dire, Écrire et Lire (194 255)
- 8 000 euros pour Frichti Concept (15 255)
- 5 00 euros pour Petit Bain (181 615)

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/421

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Sortie de Rémi FÉRAUD

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-130

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE 44

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DEVE/2023/44**, proposant dans le cadre de l'appel à projets « jardins relais » d'attribuer 57 930 euros à 24 associations ancrées sur le territoire parisien qui contribuent au soutien de la végétalisation participative ;

Monsieur Sylvain RAIFAUD, conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Espaces Verts, à la Végétalisation, à la Biodiversité et à la Condition animale.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DEVE/2023/44

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-131

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 68

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/68**, proposant d'attribuer, au titre de l'exercice 2023 : Subventions d'investissement pour un total de 967 921 euros. Ces subventions étant destinées à des structures accueillant des personnes précaires, et une subvention de fonctionnement de 12 500 euros ;

Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociale, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/68

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-132

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU 86

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/86, proposant d'approuver

- La réalisation d'un programme de logements- ateliers sur le lot n°101 de la copropriété située au 220, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) ;
- D'autoriser l'engagement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique, de cessibilité au profit de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), visant à réaliser un programme de logements ateliers dans le lot n°101 de la copropriété située au 220, rue du Faubourg Saint- Martin (10^e) et la réalisation de toutes les opérations permettant une scission de copropriété au 220, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) ;
- D'instaurer le sursis à statuer sur toute demande d'urbanisme portant sur le lot n°101 de la copropriété située au 220, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) ;

Monsieur Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris, délégué dans le 10^e à l'Urbanisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/86

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-133

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSP 2

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DSP/2023/2, proposant l'attribution d'une dotation à huit associations et la signature de huit avenants à convention pour le financement 2023 des dix centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ;

Madame Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris déléguée dans le 10^e à la Santé, aux Relations avec les hôpitaux publics, à la Réduction des risques et à la Santé environnementale.

Dont pour le 10^e arrondissement :

- 654 219 euros pour le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSP/2023/2

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-21 / 10-2023-134

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif à la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans le 10^e arrondissement.

Considérant l'objectif de la politique de la ville de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitant.es des quartiers populaires ;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris contre les inégalités urbaines et sociales, qui se traduit dans les quartiers populaires par une mobilisation des politiques et crédits de droit commun, des investissements publics nombreux et massifs, ainsi que par un recours à tous les outils de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires mais également dans les quartiers de veille active ;

Considérant la situation actuelle dans les quartiers populaires, qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qui subissent actuellement la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, conduisant à une lettre ouverte des maires des quartiers populaires parue dans le journal *Le Monde* le 24 mai 2023 à l'attention du président de la République pour l'alerter sur la situation sociale dans les quartiers ;

Considérant les effets du dérèglement climatique, qui exposent davantage les habitants et habitantes des quartiers populaires vivant à proximité du périphérique et des espaces urbains denses, rendant nécessaire une politique d'adaptation renforcée de ces territoires avec des moyens budgétaires en conséquence ;

Considérant le contrat de ville, document qui fixe les grandes priorités partagées par la Ville, l'Etat et plusieurs partenaires, qui repose sur une géographie prioritaire et trois piliers : la cohésion sociale, l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain ;

Considérant la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (dite loi Lamy) qui a réformé les critères de la géographie prioritaire autour du critère unique du revenu médian ;

Considérant les spécificités du territoire parisien, marqués par les plus fortes disparités de revenus, avec des ménages en grande difficulté qui côtoient, dans de très petits périmètres, des ménages très aisés, réhaussant mécaniquement le revenu médian des dit périmètres, ainsi que par une concentration de populations fragiles : familles monoparentales, résidents en hôtels sociaux ou encore en foyers de sans-abris ;

Considérant la révision prochaine de la géographie prioritaire et l'expiration du contrat de ville actuellement en vigueur, signé en 2015 pour cinq ans par la Ville, l'État et plusieurs partenaires, et prolongé en 2021, 2022 et 2023, qui fixe les priorités partagées dans les quartiers populaires ;

Considérant par ailleurs la révision également annoncée de la carte de l'Éducation prioritaire qui concerne, dans le 10^e arrondissement, des écoles situées dans les quartiers populaires et/ou relevant de la politique de la Ville ;

Considérant l'actuelle géographie prioritaire dans le 10^e arrondissement de Paris, qui comprend le quartier politique de la ville du Grand Belleville 10^e et les deux quartiers de veille active (Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe ; Grange-aux-Belles et les Portes) et la nécessité d'y maintenir des actions spécifiques ;

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-21 / 10-2023-134

Considérant la nécessité renforcer la cohérence des actions menées dans ces différents quartiers, en particulier entre les quartiers Grange-aux-Belles et Buisson Saint-Louis, situés tous les deux dans le secteur Belleville ;

Considérant les difficultés rencontrées par certains quartiers du 10^e arrondissement qui ne bénéficient actuellement pas des moyens de la géographie prioritaire, en particulier le secteur Jan Karski/La Chapelle, contigüe à deux quartiers prioritaire des 18^e et 19^e arrondissement.

Considérant les récentes études réalisées par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), qui viennent compléter la photographie des secteurs au-delà du seul critère de revenu, qui montrent que le taux de pauvreté dans notre arrondissement est supérieur de 2 points à celui de la capitale, que le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est supérieur à 8% du total des ménages (en progression de 14,5% entre juillet 2021 et juillet 2022) et qui illustrent le fait que les quartiers prioritaires actuels sont toujours dans une situation de grande fragilité et que d'autre part, de nouveaux secteurs limitrophes montrent également des signaux d'alerte ;

Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu :

- **Que l'État communique rapidement à la Ville de Paris et aux mairies d'arrondissement concernées l'ensemble des données utilisées pour la révision des quartiers relevant de la géographie prioritaire ;**
- **Que la Ville de Paris porte auprès de l'État une demande de maintien de la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans le 10^e arrondissement, afin d'assurer l'égalité sociale et territoriale dans tous les quartiers ;**
- **Que la Ville de Paris, fidèle à ce qu'elle met en place de 2001, porte auprès de tous ses partenaires une vision ambitieuse de la politique de la ville, dans le cadre du prochain contrat de ville, en matière de moyens humains et financiers, afin de faire vivre notre pacte républicain dans tous nos quartiers.**

Sur proposition des élu.e.s du groupes de la majorité municipale,

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-21

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-22 / 10-2023-T35

Vœu présenté par Déposé par Léa Vasa, Sylvain Raifaud, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, David Delplanque, élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10^e, relatif à la massification de la collecte des biodéchets

Considérant la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit la généralisation du tri à la source et de la collecte sélective des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la Ville devra mettre à disposition de chaque Parisien.ne une solution de collecte des biodéchets à moins de 250m de son domicile ;

Considérant que tous les établissements produisant des déchets alimentaires auront l'obligation de les trier et de les faire collecter ;

Considérant que les déchets alimentaires représentent à Paris presque 1/3 des ordures ménagères jetées dans la poubelle verte, étant ainsi incinérés ;

Considérant que la Ville déploie progressivement des dispositifs afin de répondre à cette exigence réglementaire, notamment par l'installation des bornes aux abords des marchés alimentaires, ou en prévoyant d'équiper l'ensemble des Trilib' présents sur la voie publique d'un module supplémentaire destiné aux déchets alimentaires ;

Considérant que, malgré ses efforts, la Ville et les établissements privés seront difficilement au rendez-vous de cette exigence en janvier prochain ;

Considérant que les composteurs de proximité rencontrent un succès grandissant et sont rapidement saturés, obligeant à rechercher de nouveaux exutoires pour le compost mature et de nouveaux emplacements ;

Considérant que les Caisses des écoles sont autonomes et que leur état de préparation à la généralisation de la collecte des déchets alimentaires, prévu en 2024, est inégal, parfois en raison de coûts d'investissement élevés et malgré les aides financières à leur disposition ;

Considérant la Stratégie zéro déchet non valorisé, adoptée en 2014 par la Ville de Paris ;

Sur proposition de Léa Vasa, Sylvain Raifaud, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, David Delplanque, élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10^eème, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- En sus du futur module de Trilib consacré à ce flux, d'autres bornes plus légères puissent compléter le maillage de points d'apport volontaire, sur le modèle des bornes installées devant les marchés alimentaires ;
- Une solution de collecte publique soit proposée aux professionnels les concerné.e.s au travers de contrats de redevance pour l'enlèvement et l'élimination de déchets non ménagers et qu'une expérimentation soit menée avant la fin de l'année 2023 ;

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-22 / 10-2023-135

- Les Caisses des écoles soient accompagnées par la Ville afin de faciliter le financement de la collecte des déchets alimentaires et l'installation des tables de tri, ainsi que la formation du personnel et des élèves, en vue de la généralisation de la collecte en janvier 2024 ;
- Un plan territorialisé de développement du compostage de proximité soit mis à jour et que sa mise en œuvre soit pilotée par la Ville et les divisions territoriales de la DPE, afin de faciliter la mise en réseau des sites, la formation des animateurs, le financement de la maintenance, la livraison du broyat, ainsi que la création des protocoles permettant l'utilisation du compost mature dans les parcs et jardins de la Ville de Paris.

Sur proposition des élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10e,

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-22

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Vœu amendé

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-23 / 10-2023-136

Vœu présenté par Léa Vasa, Sylvain Raifaud, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, David Delplanque, élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10^e, relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour accompagner la politique de réduction des déchets

Considérant l'ambition de la Ville de Paris en matière de réduction des déchets, l'engagement de l'exécutif parisien sur le sujet et le renforcement progressif de l'expertise en matière d'économie circulaire au sein de la DAE et de la DPE au niveau parisien.

Considérant la réglementation européenne qui rend obligatoire au 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires et l'obligation faite aux collectivités de proposer des solutions de collecte séparée et de valorisation.

Considérant l'engouement des parisiennes et des parisiens pour les premières bornes d'apport volontaires des déchets alimentaires sur les marchés et le compostage de proximité dont les dispositifs saturent rapidement.

Considérant la nécessité de développer et d'accompagner à l'échelle locale l'exploitation des sites de compostage ainsi que leurs usagers.

Considérant que les capacités d'incinération du SYCTOM seront réduites de 350.000 tonnes en 2025, risquant de renforcer le recours à l'enfouissement et l'augmentation significative du coût de traitement de ces ordures.

Considérant l'urgence environnementale à réduire drastiquement la proportion de nos déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles.

Considérant la territorialisation de la politique d'entretien de l'espace public de la Ville de Paris et la création de "territoires zéro déchet" s'appuyant sur les acteurs associatifs locaux

Sur proposition de Léa Vasa, Sylvain Raifaud, Sylvie Scherer, Thomas Watanabe-Vermorel, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, David Delplanque, élu.e-s du groupe Les écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Renforce les moyens des divisions territoriales pour accompagner la politique de réduction des déchets
- Crée un poste à temps plein au sein de chaque division territoriale de propreté, chargé de :
 - Promouvoir et développer localement la politique publique de prévention et de valorisation des déchets
 - Développer les pratiques de tri des biodéchets et de compostage, animer le réseau local des sites
 - Développer et superviser des projets d'économie circulaire, de tri et de sensibilisation en partenariat avec le tissu économique, associatif et citoyen local, ainsi que des directions déconcentrées de l'arrondissement, notamment en mobilisant les moyens des partenaires institutionnels de la Ville
-

**CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement**

VMA10-2023-23 / 10-2023-136

- Mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein des directions déconcentrées
- Former les responsables de quartier aux enjeux et outils de la réduction des déchets.

Sur proposition des élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10e,

Donne un avis défavorable à la majorité au voeu n° VMA10-2023-23

Nombre de Votants : 21

Pour : 7

Contre : 13

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-24 / 10-2023-137

Vœu présenté par le groupe PCF, relatif au devenir des lits de gériatrie de Fernand Widal

Considérant le début des travaux de construction du « Nouveau Lariboisière ».

Considérant que ce nouvel équipement, attendu depuis plusieurs années, permettra d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil des patients.

Considérant qu'il aura la vocation d'accueillir les activités de l'hôpital Fernand Widal dont la fermeture est programmée à terme.

Considérant toutefois qu'il subsiste un doute sur le devenir des 150 lits SSR et SLD présents actuellement dans cette structure.

Considérant que plusieurs hypothèses de transfert de ces activités ont été envisagées (Hôpital Claude Bernard ou futur hôpital Grand Nord). Mais aucune ne semble en voie de concrétisation.

Considérant que le projet de cession de la partie Ouest de l'hôpital Lariboisière semble abandonné.

Considérant que si cela est confirmé, des espaces significatifs deviendraient vacants, donnant ainsi la possibilité d'un accueil des 150 lits de Fernand Widal.

Considérant qu'une telle implantation, située à proximité immédiate de la gare du Nord et d'un ensemble dense de transports publics, serait parfaitement adaptée pour les patients (dont une grande partie provient du 10^e et des arrondissements voisins) et faciliteraient les visites de leurs proches.

Sur proposition des élu.e.s PCF du 10^e, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le conseil du 10^e émet le vœu que :

- La faisabilité de cette solution d'accueil soit étudiée sur les plans techniques et financiers par l'AP-HP.
- L'AP-HP présente aux élu.e.s du 10^e le projet global pour le « Nouvel Hôpital Lariboisière ».

Sur proposition des élu.e.s du groupe PCF,

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-24

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MELON

DÉLIBÉRATION - 10-2023-138

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 19

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/19**, proposant de signer la convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/19

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-139

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 2

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/2**, proposant la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- 36 000 euros pour ART ET CAETERA (190 252)
- 9 750 euros pour COMPAGNIE DES INACHEVES (181 137)
- 33 750 euros pour LA COMPAGNIE KABUKI (82 861)
- 77 115 euros pour LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PARIS MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE FEDERATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (17 156)
- 67 776 euros pour LOUISE ROSIER (186 985)
- 140 360 euros pour NEOSPORT (189 620)

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/2

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-140

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 45

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/45**, soumettant à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), de subventions d'équipement (106 280 euros), et de subventions pour travaux (344 427 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/45

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-141

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 60

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/60**, autorisant à signer, avec la Caisse des écoles du 10^e arrondissement, un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et propose de modifier le montant de la subvention 2023 en conséquence et de le porter à 5 511 134 euros ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat -Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/60

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-142

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 6

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/6, proposant d'accorder une subvention de fonctionnement à 10 organismes ;

Monsieur Ulf CLERWALL, délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'Insertion -- Référent Europe.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/6

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-143

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 118

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/118**, proposant d'accorder une subvention de fonctionnement à 11 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Monsieur Ulf CLERWALL, délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'Insertion – Référent Europe.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris
n° DAE/2023/118**

Nombre de Volants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-144

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 11

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/11, proposant l'attribution d'une subvention à l'association ENVOLUDIA ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/11

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-145

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 91

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/91, proposant l'attribution de subventions à six associations et la signature de cinq conventions annuelles ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- 10 000 euros allouée à la Fédération Nationale Pour la Promotion, Prévention, de la Santé Psychique (F.N.P.P.S.P)

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/91

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Four copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-146

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 109

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/109**, proposant l'attribution de subventions à l'association FRANCE HORIZON ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/109

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-147

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 118

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/118**, proposant l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de neuf conventions ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/118

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-148

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 129

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/129, proposant l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de fonctionnement de 66 992 euros pour l'association CRESCENDO
- Une subvention de 398 000 euros pour la fondation œuvre de la croix Saint Simon

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/129

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-149

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 130

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/130, proposant l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Kangourou » ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/130

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-150

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 139

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/139, proposant l'attribution de subventions à treize associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de dix avenants aux conventions existantes et deux conventions annuelles pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/139

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-151

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 59

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/59**, proposant l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) au titre de l'année 2023 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2023 ;

Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Seniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/59

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-152

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 21

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/21**, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à vingt-cinq associations parisiennes ;

Monsieur Philippe GUTTERMANN, conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/21

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-153

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 57

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/57, demandant l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association ODA Vélo Club ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Entraide et Savoirs Necker- Falguiere ; Études et Chantiers Solicycle; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAIS) ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Pari Roller ; Régie de Quartier du 19^e ; RéPAR ; Rosa Parks Paris ; SPEALS ; SPORTS 7 et Vélo École du 20^e des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/57

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-154

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/75**, proposant d'attribuer la dénomination d'Annette Zaidman à l'école élémentaire publique située 159 avenue Parmentier (10^e) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/75

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-155

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 9

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/9**, demandant l'autorisation de signer un avenant à la convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/9

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-156

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 46

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/46**, demande l'autorisation de signer 15 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/46

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-157

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 189

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/189, proposant d'attribuer une subvention aux associations Atelier des Feuillantines (5^e), Octave et Arpège (8^e), à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (10^e), Centre de musique médiévale de Paris (13^e), L'Apprenti Musicien (12^e, 14^e) et Atelier musical des trois tambours (19^e) ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de 3000 € pour l'association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz ARPEJ : Réaliser des actions collectives pédagogiques et de diffusions musicales

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/189

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-158

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 241

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/241**, proposant l'attribution des subventions de fonctionnement à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e) et au Centre Medem Arbeter Ring (10^e) ;

Dont 2 subventions pour le 10^e arrondissement :

- 3000 € de subvention de fonctionnement pour le Centre Medem-Arbeter Ring
- 13 000 € pour la maison de la culture Yiddish bibliothèque Medem Parizer Yidish-Tsenter-Medec Bibliotek : Conservation et mise en valeur du fonds de bibliothèque et programmation culturelle 2023

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/241

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-159

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 402

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/402**, proposant l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations et la signature d'un avenant ;

- 5 000 € pour l'espace culturel et universitaire Juif d'Europe – ECUJE : Fresque murale de Simone Veil
- 4 500 € pour le Temps des Rues : Subvention bloche 10^e
- 1 500 € pour LGBT DANCE, Pride Off : Subvention Bloche, Festival Jerk Off 2023
- 1 000 € pour NGAMB ART : Crédit Bloche 2023 – Mairie du 10^e – Festival Tobina – dansons les rencontres chorégraphiques

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/402

Nombre de Volants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-160

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 36

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/36**, proposant l'attribution de subventions, dans le cadre de conventions avec 14 espaces de proximité, fixant le montant total des subventions de la Ville de Paris à 1 173 300 euros au titre de l'exercice 2023 ;

Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/36

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-161

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 38

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/38, demandant l'autorisation de signer 29 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6 528 350 euros au titre de l'année 2023, au fonctionnement de ces équipements ;

Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/38

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-162

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 39

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/39**, proposant d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2023, des subventions de fonctionnement pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion et des actions transverses de lutte contre la grande exclusion, et de m'autoriser à signer les conventions correspondantes le cas échéant ;

Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/39

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-163

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 74

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DDCT/2023/74**, pour l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Monsieur Thomas WATANABÉ-VERMOREL, adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du Livre, et à l'Alimentation durable.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/74

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-164

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE 37

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DEVE/2023/37**, proposant d'approuver le versement de subventions de la Ville de Paris à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable et de signer des conventions avec cinq associations ;

Monsieur Thomas WATANABÉ-VERMOREL, adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du Libre, et à l'Alimentation durable.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DEVE/2023/37

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-165

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris SG 46

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° SG/2023/46, proposant d'approuver 47 conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 54 associations dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » ;

Monsieur Philippe GUTTERMANN, conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° SG/2023/46

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-166

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 76

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/76**, proposant d'accorder une subvention d'investissement de 300 000 euros à la structure Terra et de l'autoriser à signer une convention avec ladite structure ;

Monsieur Thomas WATANABÉ-VERMOREL, adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du Livre, et à l'Alimentation durable.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/76

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 20 JUIN 2023
10^e arrondissement

La maire d'arrondissement

Signature

Alexandra CORDEBARD

Le secrétariat de séance

Signature :

Le secrétariat de séance